

RAPPORT ANNUEL

de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Année 2025

ÉDITORIAL

Depuis plusieurs années, Rueil-Malmaison s'engage activement pour favoriser l'inclusion et l'accessibilité pour tous. L'objectif est de créer un cadre de vie où chaque habitant, quel que soit son âge ou ses capacités, peut vivre, se déplacer, travailler et s'épanouir pleinement.

L'accessibilité est au cœur des préoccupations de la commune, avec une attention particulière portée à tous les types de handicaps (physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs ou psychiques). Elle est intégrée dans tous les aspects de la vie quotidienne, afin de faciliter le vivre-ensemble.

Grâce à la prorogation de l'Ad'Ap, la ville poursuit ses efforts pour rendre accessibles les bâtiments publics. Cela inclut l'installation de rampes d'accès, de sanitaires adaptés, de signalétiques claires et de dispositifs de guidage sensoriel.

La voirie est également en constante amélioration : trottoirs abaissés, feux sonores et bandes podotactiles sont mis en place pour faciliter les déplacements. Des boucles à induction magnétiques sont disponibles dans les lieux administratifs et de loisirs pour améliorer l'accessibilité auditive. La commune innove aussi avec des outils numériques adaptés, comme un site internet personnalisable, un journal municipal en version audio et des supports écrits en FALC. Les agents municipaux sont également formés pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap.

L'inclusion est encouragée dans les écoles, les centres de loisirs et les complexes sportifs, en collaboration avec les associations locales.

Depuis plus de 20 ans, la Charte Rueil Handicap permet une coopération entre les associations, les partenaires institutionnels et les services municipaux pour identifier et mettre en œuvre des actions adaptées.

La Maison de l'Autonomie accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives et facilite l'accès à leurs droits.

À Rueil-Malmaison, l'accessibilité est considérée comme un investissement pour l'avenir, qui profite à tous les habitants et renforce la qualité de vie collective.

La Maison de l'Autonomie

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).....	4
1.1 Ses missions.....	4
1.2 Sa composition	5
1.3 Son mode de fonctionnement.....	5
2. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Établissements Recevant du Public (ERP) municipaux.....	7
2.1 Les travaux 2025	7
2.2 Les ambassadeurs de l'accessibilité	8
3. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Installations Ouvertes au Public (IOP)	9
3.1 Les travaux 2025	9
3.2 Carte interactive de l'accessibilité des parcs et jardins.....	9
4. Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'aménagement des Espaces Publics (PAVE).....	10
4.1 La mise à jour de la base de données géolocalisée du PAVE.....	10
4.2 Les opérations de rénovation 2025	13
4.3 Les places de stationnement réservées	15
4.4 Une commission d'étude des demandes de places de stationnement réservées.....	15
4.5 La carte interactive des places de stationnement réservées.....	15
5. Les logements sociaux	16
5.1 Recensement de l'offre de logements accessibles	16
5.2 Attribution des logements sur la ville	16
5.3 Livraison des nouveaux programmes en 2025	17
6. Les dispositifs accessibles dans le cadre de la Charte Rueil- handicap.....	18
6.1 ACCEO.....	18
6.2 Documents en facile à Lire et à Comprendre (FALC).....	19
6.3 L'application Vivre Rueil.....	20
6.4 Le Rueil info en version sonore.....	20
7. Les actions handicap de la Ville.....	21
7.1 L'espace Ressources handicap de la Maison de l'Autonomie.....	21
7.2 La coordination loisirs handicap de la Maison de l'Autonomie.....	23
7.3 Le secteur accès aux droits de la Maison de l'Autonomie et du CCAS.....	25
7.4 Les sensibilisations par le sport.....	26
7.5 Les actions culturelles.....	26
7.6 Les événements accessibles.....	27
7.7 Handicap et citoyenneté.....	27
7. 8 Handicap et emploi.....	28
7.9 Handicap psychique et prévention.....	29
ANNEXES.....	31

INTRODUCTION

Rueil-Malmaison est une commune de la Métropole du Grand Paris, située dans le département des Hauts-de-Seine, dans la Région Île-de-France.

D'une superficie de 14,70 km², Rueil-Malmaison est la ville la plus étendue du département, avec une grande variation d'altitude (de 32 à 161 mètres), présentant de nombreux dévers et pentes.

Elle compte environ 246 km de voirie.

Elle est divisée en 9 villages :

- Belle-Rive/Bord de Seine
- Rueil-sur-Seine
- Buzenval
- Jonchère Malmaison/Saint Cucufa
- Richelieu/Chataigneraie
- Centre-Ville
- Mazurières
- Plaine-Gare
- Mont Valérien/ Plateau/ Coteaux

1. La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 " relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ", prévoit le principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le type de handicap.

Cette loi pose deux principes novateurs : la prise en compte de tous les handicaps ainsi que le traitement de la chaîne du déplacement dans sa continuité.

Ce principe d'accessibilité généralisée s'adresse à tous « *et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, qu'il soit physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique* » (article 41).

Cela implique que les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Le législateur recommande de privilégier la concertation et prévoit, « dans les communes de 5 000 habitants et plus, de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. » (Code général des collectivités territoriales, article L2143-3).

1.1 Ses missions

Dans cette perspective, en adéquation avec les dispositions légales (article 46), la Ville de Rueil-Malmaison a créé la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) en décembre 2006.

Cette instance construit la politique municipale d'accessibilité, en s'appuyant sur ses missions définies par le cadre légal :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Organiser un système de recensement de l'offre des logements accessibles aux personnes handicapées.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 lui confie une mission supplémentaire :

- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Parallèlement, la composition de cette commission est élargie en accueillant désormais des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la Ville. Suite à cette composition élargie montrant la diversité des acteurs intéressés par la question de l'accessibilité, cette commission est rebaptisée commission communale pour l'accessibilité (CCA).

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) ne se substitue pas aux Commissions Communales de Sécurité et d'Accessibilité (CCSA), chargées de donner un avis sur la conformité à la réglementation dans le traitement des permis de construire, autorisations de travaux, ou lors des visites de réception préalables à la délivrance de l'arrêté d'autorisation d'ouverture au public.

1.2 Sa composition

La délibération n° 159 du Conseil Municipal du 9 juillet 2015 (Annexe 1, page 32), définit la composition actuelle de la commission.

Cette délibération fixe également le nombre de ses membres à :

- 11 représentants du Conseil Municipal comprenant 2 membres de l'opposition
- 12 agents municipaux
- 10 représentants d'associations concernées par le handicap, comprenant les membres de la Charte Rueil-handicap
- 19 représentants d'usagers comprenant les présidents des Conseils de Village, un représentant d'une association de personnes âgées, un acteur économique et un représentant des commerçants.

La CCA est présidée par le Maire et la liste de ses membres est définie par arrêté municipal.

Les membres de la CCA ont été renouvelés par arrêté du 7 mars 2023. (Annexe 2, page 34).

1.3 Son mode de fonctionnement

La CCA fonctionne sous la coordination et l'impulsion de la Maison de l'Autonomie, placée sous l'autorité du Pôle Solidarité.

Quatre groupes de travail thématiques, appelés « comités techniques », coexistent :

- le cadre bâti,
- les espaces verts,
- la voirie et les transports,
- les logements sociaux,

pour permettre une vision globale de la chaîne de déplacement et développer une vision stratégique et prospective de la mise en accessibilité du territoire.

En 2025, les différents comités techniques se sont réunis à 10 reprises.

Deux comités de pilotage, en charge du suivi des programmations de travaux de mise en accessibilité de la Ville, se réunissent régulièrement en fonction de l'avancée des travaux menés :

- Le comité de pilotage « Programmation de la mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public », désigné sous l'abréviation « PAVE »,
- Le comité de pilotage de « l'Agenda d'Accessibilité Programmée » (mise en accessibilité du Cadre bâti et des Espaces Verts), désigné sous l'abréviation « Ad 'AP ».

Il est à noter que ces comités techniques et comités de pilotage travaillent en étroite collaboration avec le réseau associatif de la Ville à travers les membres du groupe *Accessibilité, transport, mobilité* de la Charte Rueil-handicap.

Le service SIG (Système d'Information Géographique) est intégré depuis plusieurs années aux différents groupes de travail de la CCA, dans l'objectif de constituer une base de données géolocalisées relative à l'accessibilité, destinée à terme à une diffusion ouverte au public.

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) se réunit en session plénière une fois par an, habituellement durant le premier semestre de l'année.

En 2025, la séance plénière a eu lieu le 17 mars.

Le présent rapport retrace, au titre de l'année 2025 :

- le diagnostic de l'accessibilité dans les différents domaines de la chaîne de déplacement
- les actions menées par les membres du groupe *Accessibilité, transports, mobilité* de la charte Rueil-handicap pour améliorer l'accessibilité des sites et services.
- Les actions des différents services de la Ville pour l'inclusion.

2. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Établissements Recevant du Public (ERP) municipaux

2.1 Les travaux 2025

Déposé en novembre 2015 pour une durée de 9 ans et validé par arrêté préfectoral en février 2016, l'Ad'AP de la Ville de Rueil-Malmaison s'est achevé en février 2025.

Il portait sur :

- 121 Etablissements Recevant du Public (ERP)
- 40 Installations Ouvertes au Public (IOP)

Au bout des 9 ans et malgré un programme annuel soutenu, la Ville n'a pu achever les travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de son patrimoine.

C'est pourquoi, afin de poursuivre ses efforts en toute légalité, un dossier de demande de prorogation de l'Adap communal a été approuvé en Conseil municipal du 8 octobre 2024 et approuvé par la Préfecture en janvier 2025. Cette prorogation porte sur 46 ERP sur 3 ans supplémentaires.

En 2025, des travaux sur 18 bâtiments et une mise à jour des diagnostics d'accessibilité sur 26 bâtiments ont été réalisés pour un coût total de 263 164 € TTC répartis comme suit :

Education/jeunesse/ petite enfance

- GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET : pose de vitrophanie + modification porte d'accès au réfectoire pour mise aux normes de l'accessibilité + signalétique en relief à chaque étage + sanitaires cours élémentaire et R+1 mis aux normes d'accessibilité
- ALSH PASTEUR : sanitaires mis aux normes
- ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR : création d'une rampe d'accès au préau et aux sanitaires
- ALSH TUCK STELL : mise aux normes du trottoir d'accès au centre de loisirs + étude pour une rampe d'accès au terrain extérieur + remplacement bandes podotactiles
- ECOLE ELEMENTAIRE ROBESPIERRE A : mise aux normes des sanitaires du préau + installation d'un éclairage extérieur
- ALSH ROBESPIERRE : mise aux normes des escaliers
- CRECHE LA FARANDOLE : mise aux normes des sanitaires + accès PMR et sécurisé au CMS
- **CLUB IMAGIN : travaux finalisés et attestation de conformité obtenue**
- **FERME DU MONT VALERIEN : travaux finalisés**
- **CLUB AGIR : travaux finalisés**

Equipements culturels

- CENTRE CULTUREL EDMOND ROSTAND : réfection des circulations extérieures et création d'une rampe d'accès.
- MICRO FOLIE : changement de la porte d'entrée pour mise aux normes accessibilité
- **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL : travaux finalisés et attestation obtenue**

Équipements sportifs

- GYMNASE PASTEUR : place de stationnement PMR créée, mise aux normes des vestiaires hommes et femmes, mise aux normes des escaliers
- CENTRE SPORTIF VERT BOIS : mise aux normes des sanitaires
- STADE DU PARC : réalisation de la signalétique pour 2 emplacements de places PMR dans les tribunes foot + mise aux normes des vestiaires foot (marches extérieures et intérieures, sanitaires, signalétique vestiaire)
- PISCINE DES CLOSEAUX : achat d'un siège de mise à l'eau et formation du personnel
- TENNIS CLUB DE BUZENVAL : allées refaites + tracé place PMR

Une visite d'usage de la halle Biltoki a également eu lieu début décembre 2025 avec les membres de la charte Rueil handicap dans le cadre de la commission sécurité incendie et accessibilité avec la sous-commission départementale à l'accessibilité.

2.2 Les ambassadeurs de l'accessibilité

En février 2025, 20 ans après la promulgation de la loi sur l'accessibilité universelle du 11 février 2005, l'UD92 et la Ville de Rueil-Malmaison ont accueilli les ambassadeurs de l'accessibilité de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France) pour une journée d'échanges. Cette journée a été le point de départ d'une campagne d'information et de sensibilisation aux enjeux de l'inclusion et de l'accessibilité auprès des commerçants du centre-ville.

Au total : 160 ERP privés ont été visités à Rueil-Malmaison et référencés sur la plateforme Acceslibre.

3. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Installations Ouvertes au Public (IOP)

3.1 Les travaux 2025

- **2 espaces verts** ont bénéficié de travaux de mise en accessibilité :
 - **Square Marquis de Coriolis** : mise aux normes des mains courantes des escaliers
 - **Square Henri Choma** : travaux finalisés et obtention de l'attestation de conformité.

3.2 Carte interactive de l'accessibilité des parcs et jardins

Le service des Espaces Verts travaille depuis 2008 à la mise en accessibilité des parcs et jardins de la Ville avec notamment la création de plans en collaboration avec les membres de la Charte Rueil-handicap, codant par couleurs des parcours pour tenir compte du degré d'accessibilité des sites.

En 2024, toutes ces informations actualisées et augmentées ont été reprises pour créer une carte interactive à destination du public.

Objectif : communiquer sur le degré d'accessibilité des parcs et jardins pour permettre à chacun de profiter de ces espaces.

En 2025, la carte a été mise en ligne en mars. Au 31 décembre 2025, elle avait été consultée **648 fois**.

Carte disponible sur le site internet de la ville dans la rubrique « Macartoarueil » puis applications interactives ou bien sur l'application Vivre Rueil, puis accessibilité.

4. Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'aménagement des Espaces Publics (PAVE)

Le PAVE de Rueil-Malmaison, approuvé en décembre 2020, porte sur l'ensemble de la voirie soit approximativement 246 km de cheminements avec 4 enjeux majeurs :

Favoriser l'accès à l'information	Garantir l'équité spatiale	Respecter le cadre de vie et les spécificités de la Ville	Organiser la gouvernance et la mise en œuvre du PAVE
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'information sur site Proposer une information numérique pour permettre l'anticipation des déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des centralités de la Ville, Identifier les axes inter quartiers de la Ville Tenir compte des points d'intérêt, de loisirs et de bien-être de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> Concilier l'identité "village" de la commune (circulation douce) et la sécurité des piétons Présérer le caractère naturel du paysage urbain de la ville Prendre en compte l'atout touristique de la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la mise en œuvre du PAVE Maintenir la transversalité Maintenir la concertation.

4.1 La mise à jour de la base de données géolocalisée du PAVE

Le PAVE est intégré au système d'informations géographique (SIG) avec pour objectif de créer des bases de données et des cartes utiles pour les services de la ville et pour la population.

Services Ville



Indicateur pour les opérations de rénovation de tronçons de cheminement

Programmation des travaux annuels

Suivi des travaux de mise en accessibilité (voirie aménagement et voirie entretien)

Base d'informations pour apporter des réponses aux sollicitations des riverains (signalement d'un obstacle, sollicitation d'une place de stationnement...)

Population



Faciliter les déplacements sur la ville

Création de tableaux de bord

Ouverture des données en open data pour la création de diverses applications et autres utilisations par des tiers.

En 2025, une mise à jour des données SIG du PAVE a eu lieu avec le prestataire ADERA, créateur de la base de données.

1,5 kms de voirie ont ainsi été audités pour les travaux effectués entre 2022 et 2025.

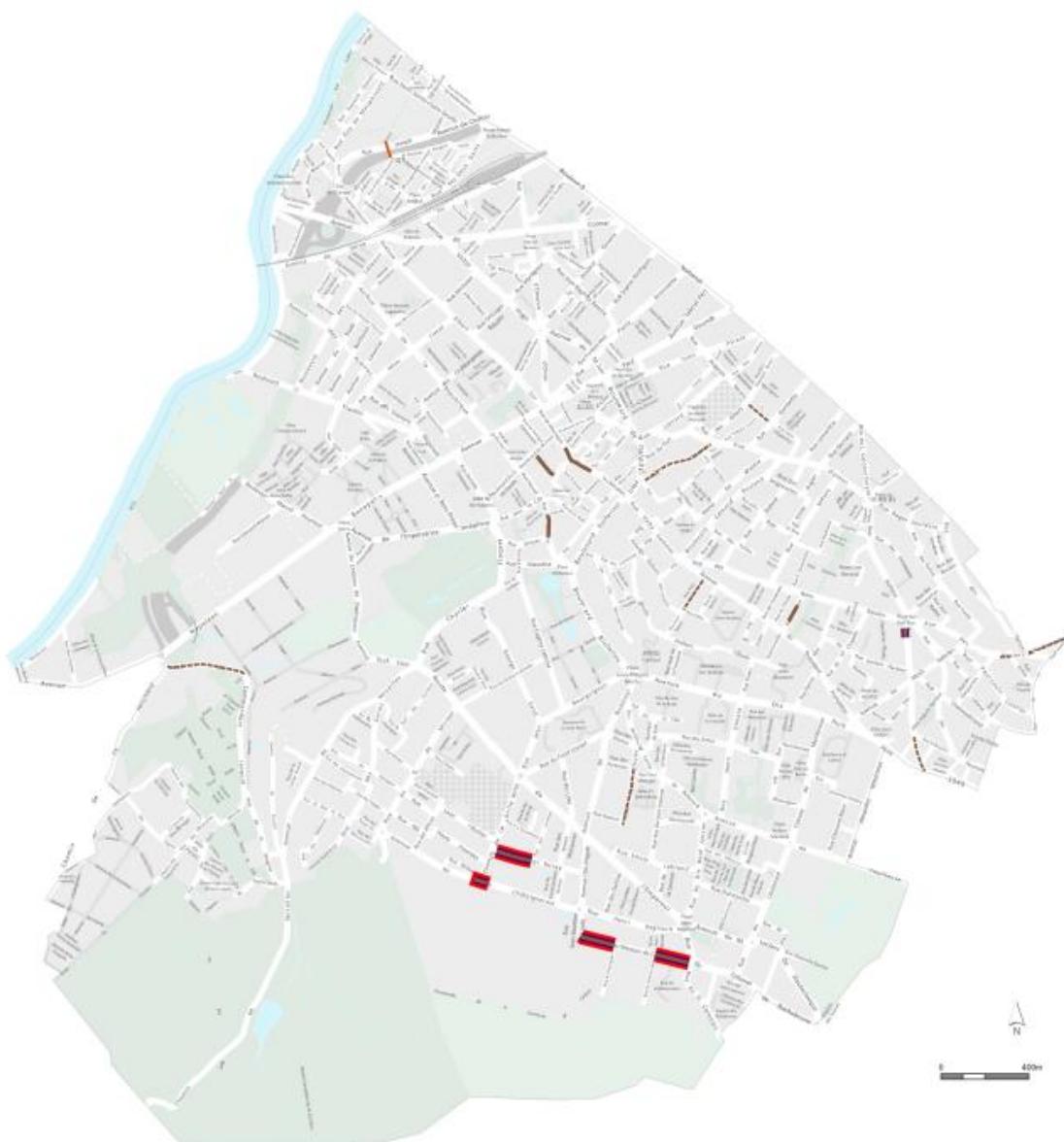
Une formation a également eu lieu pour que cette mise à jour soit réalisée en interne.

4.2 Les opérations de rénovation en 2025

Toute intervention actuelle sur la voirie et les nouveaux projets d'urbanisme ou de rénovation respectent d'ores et déjà les normes de l'accessibilité.

- **Opérations de rénovation avec prise en compte de l'accessibilité**

- Rue du Marquis de Coriolis entre la rue du Champtier et la rue du Chemin vert : aménagement complet
- Rue Lionel Terray : première phase de l'aménagement de 2 plateaux + trottoir pair



Type d'opération

- Aménagement complet
- Aménagement de chaussée
- Réfection de chaussée
- Entretien passerelle

Intégré au PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)

- **Autres travaux de mise aux normes sur voirie**

Indépendamment des grosses opérations de réhabilitation, divers travaux de mise en accessibilité de la voirie, inscrits dans le PAVE, sont réalisés annuellement :

- Pose de bandes podotactiles dans 13 rues
 - ❖ rue du 4 septembre
 - ❖ rue de la Libération
 - ❖ rue des Rosiers
 - ❖ rue du Talus
 - ❖ rue Paul Louis Courrier
 - ❖ rue Georges Baudin
 - ❖ rue Michelet
 - ❖ rue Albert 1^{er}
 - ❖ rue George Sand
 - ❖ rue Marquis de Coriolis,
 - ❖ rue Guy de Maupassant
 - ❖ rue Lionel Terray dans la partie comprise entre chemin de la grille verte et la rue des Jacinthes
 - ❖ rue Adrien Cramail,
 - ❖ Mobipole : quais de bus



4.3 Les places de stationnement réservées

○ Stationnement sur voirie

- En 2025, réfection de 5 places de stationnement réservées :
 - ❖ 27 rue du Château
 - ❖ 2 places rue de la Réunion
 - ❖ 67 avenue du 18 juin 1940
 - ❖ 37 rue Charles Floquet



- Déplacement d'une place au droit du 48-50 rue Molière suite au changement de sens de circulation

- Création de 11 places de stationnement réservées

- ❖ 24 rue Gallieni (nouveau parking)
- ❖ 40 avenue de la Châtaigneraie (avis favorable CCA)
- ❖ 87 avenue du Président Georges Pompidou (CCA)
- ❖ 22 rue Gustave Flaubert (avis favorable CCA)
- ❖ 42 rue des 18 Arpents
- ❖ 15 rue Eugène Saccomano (avis favorable CCA)
- ❖ 78 rue Voltaire (avis favorable CCA)
- ❖ 33 rue Jean-Jacques Rousseau (avis favorable CCA)
- ❖ 6 rue Louise Baumel (avis favorable CCA)
- ❖ 2 bis rue Lionel Terray
- ❖ 40 boulevard Edmond Rostand (avis favorable CCA)



- Suppression d'une place réservée au 12 allée du val d'Or



Au total : 184 places réservées sur voirie sont recensées sur la commune. (hors parkings voirie)

- **Stationnement dans les parkings**

Les parkings extérieurs et souterrains comportent également des places de stationnement PMR. Le tableau ci-après récapitule le nombre de places.

Nom	Type de parking	Nombre total de places	Nombre de places GIG-GIC
Parking Claude Monet	Parking intérieur payant	208	0
Parking des Maîtres Vignerons	Parking intérieur payant	75	0
Parking Pompidou Mont-Valérien	Parking extérieur gratuit	4	0
Parking Rue Voltaire	Parking extérieur payant	11	0
Parking 18 Juin 1940 - Gallieni	Parking extérieur payant	5	0
Parking Marollet	Parking extérieur payant	6	0
Parking Houtriaux	Parking extérieur payant	8	0
Parking Gallieni Jean Bru	Parking extérieur payant	13	1
Parking Albert 1er	Parking extérieur payant	29	1
Parking du Prieuré	Parking extérieur payant	12	1
Parking Les Closeaux	Parking extérieur gratuit	50	1
Parking Dix Huit Juin 1940	Parking extérieur gratuit	10	1
Parking Place du 8 Mai 1945	Parking extérieur payant	17	1
Parking Montbrison	Parking extérieur payant	20	1
Parking Bernard Moteur	Parking extérieur payant	20	1
Parking Sainte-Thérèse	Parking extérieur payant	34	1
Parking Marché des Godardes	Parking extérieur payant	19	1
Parking de la Caserne	Parking extérieur payant	65	2
Parking léna	Parking extérieur payant	20	2
Parking 11 Novembre	Parking extérieur payant	24	2
Parking Richelieu	Parking extérieur payant	32	2
Parking Edmond Rostand	Parking extérieur payant	25	2
Parking Pourtout	Parking extérieur gratuit	70	2
Parking Voltaire	Parking intérieur payant	100	2
Parking Grognard	Parking extérieur payant	55	3
Parking Mazurières	Parking intérieur (silo) gratuit	190	4
Parking Jean-Jaurès	Parking intérieur payant	199	4
Parking du Théâtre André Malraux	Parking intérieur payant	207	4
Parking des Arcades	Parking intérieur payant	209	4
Parking Massena	Parking intérieur (silo) payant	200	4
Parking Bois Préau	Parking intérieur payant	200	4
Parking des Deux Gares	Parking intérieur (silo) payant	270	5
Parking Arsenal	Parking intérieur payant	300	5
Parking République	Parking intérieur payant	238	5
Parking Michel Ricard	Parking intérieur	105	5
Parking Mobipôle	Parking intérieur payant	196	7
Parking de la Médiathèque	Parking intérieur payant	388	8
Parking de l'Hôtel de Ville	Parking intérieur payant	409	8
TOTAL		4043	94

Aux 184 places de stationnement sur voirie, s'ajoutent 94 places dans des parkings intérieurs et extérieurs, ainsi que 16 places de stationnement dans des équipements municipaux.

Au total, 294 places réservées sont recensées sur la commune.

4.4 Une commission d'étude des demandes de places de stationnement réservées

En 2025 la commission dédiée à l'étude des demandes de places de stationnement réservées s'est réunie à 3 reprises : le 24 janvier, le 13 juin et le 2 décembre.

L'objectif est d'étudier toutes les demandes adressées à la Mairie selon des critères réglementaires et de répondre au nom de la CCA.

Cette commission est composée d'élus, de deux représentants de la Charte Rueil-handicap, des présidents de Conseil de Village concernés par la demande, de la direction de l'espace public et de la mission accessibilité.

La commission a étudié 12 places : 8 ont reçu un avis favorable.

4.5 La carte interactive des places de stationnement réservées

Cette application, disponible sur le site internet de la ville, en haut de page, dans la rubrique « Macartoarueil » et sur l'application « Vivre Rueil » dans la rubrique « accessibilité », est en **2025 la plus consultée pour la deuxième année consécutive avec 34840 vues.**

Elle permet à son utilisateur de connaître l'emplacement de toutes les places sur voirie (y compris les parkings extérieurs et les places dans les établissements municipaux) dans un rayon de 200m autour d'un point et d'avoir une photo de la place dans son environnement.

L'application recense également les places dans les parkings souterrains payants, (sans photos)

5. Les logements sociaux

5.1 Recensement de l'offre de logements accessibles

La CCA organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles (Art. 46 de la loi du 11 février 2005) sur la base des diagnostics communiqués par les bailleurs.

Au 31 décembre 2025, parmi les 1 800 logements sociaux réservés à la ville et transférés dans la gestion en flux depuis la réforme du logement en 2024, les bailleurs sociaux avaient renseigné les éléments suivants :

- 606 sont indiqués adaptés au handicap, (625 en 2024) parmi lesquels :
 - o 135 adaptés aux personnes âgées (132 en 2024)
 - o 42 adaptés aux personnes vieillissantes (32 en 2024)

Les informations relatives au logement adapté sont indiquées lors de chaque nouvelle livraison. Ces données ne reflètent pas les caractéristiques de l'intégralité du parc existant.

5.2 Attribution des logements sur la ville

36 131 habitations principales sont décomptées au 1^{er} janvier 2025 (contre 35 458 au 1^{er} janvier 2024). Au 1^{er} janvier 2025, **9 162** logements sociaux ont été recensés sur la ville, qui va servir de base pour calculer le taux SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain). A ce jour, le nouveau taux n'est pas encore communiqué (attendu pour début mars 2026).

- ➔ Pour rappel, le dernier taux SRU au 01/01/2024, était de **25,28 %** (contre 25,91% au 01/01/2023)

- **Nombre de demandes**

Au 31 décembre 2025, on dénombre **34 388** demandes de logements sur lesquelles figurent Rueil (dont **4 118** qui résident dans la commune).

- **219** foyers avec situation de handicap en attente d'un logement, (274 en 2024)
- **96** foyers comportant un membre âgé de 65 ans et plus (112 en 2024)

- **Caractéristiques des publics ayant accédé à un logement adapté**

25 familles concernées par une situation de handicap dans le foyer, ont accédé à un logement en 2025 (**15** en 2024), dont **23** relogées à Rueil-Malmaison (13 en 2024).

Parmi ces 25 familles :

- 9 familles monoparentales (dont 1 famille a été relogée à Houilles)
- 6 célibataires (dont une a été relogée à Paris)
- 5 couples avec enfants (dont 1 famille a été relogée à Clamart)
- 5 couples sans enfants

5.3 Livraison des nouveaux programmes en 2025

4 nouvelles livraisons (contre 6 en 2024)

Bailleurs	Adresse	Total de logements	Total logements contingent ville
Seqens AL Groupe ActionLogement	11 rue Madeleine Salzgeber	29	6
Seqens AL Groupe ActionLogement	7 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz	18	4
Erigere AL Groupe ActionLogement	71/75 Boulevard Richelieu	7	2
Polylogis LogiRep	45 rue Jules Massenet	62	13

Au total : livraison de **116 logements en 2025**, dont **25 réservés à la ville** (bien que tous les logements neufs soient soumis aux normes d'adaptabilité, aucun logement PMR n'a été proposé, contre 3 en 2024)

En 2024: 301 logements dont 65 logements réservés à la ville.

6. Les dispositifs accessibles dans le cadre de la Charte Rueil-handicap

6.1 ACCEO

Dans l'esprit de la loi du 11 février 2005, Rueil-Malmaison s'attache à rendre accessible ses services à la population. Elle s'inscrit également dans le cadre de la loi *Pour une République numérique* du 7 octobre 2016 et son décret d'application du 9 mai 2018 stipulant qu'au 7 octobre 2020, les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants doivent proposer une accessibilité à 50% des plages d'ouverture de l'accueil téléphonique et à 100% au 1er octobre 2026.

Pour répondre à cette obligation et de manière plus large accueillir et orienter tous les publics, la ville de Rueil-Malmaison a mis en place dès 2018, le dispositif Acceo, solution qui permet l'accessibilité des services téléphoniques et des établissements aux administrés en situation de handicap auditif. Depuis, la solution est renouvelée chaque année.

Bilan du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

- Temps total en appel : 16h14 min (16h15 en 2024) correspondant à 176 appels (178 en 2024) dont :
 - 134 appels en langue des signes française (LSF)
 - 40 appels en transcription instantanée de la parole (TIP)
 - 2 appels en langue parlée complétée (LPC)

	Temps total	LSF (langue des signes française)	TIP (transcription instantanée de la parole)	LPC (langue parlée complétée)	Total appels
2021	5h47	66	11	0	77
2022	5h11	65	17	0	73
2023	10h22	75	22	0	97
2024	16h15	135	43	0	178
2025	16h14	134	40	2	176

Les appels se répartissent entre le CCAS (5h20 et 43 appels) et la ville (10h54 et 133 appels).
La Maison de l'Autonomie comptabilise à elle seule 64 appels pour 6h05 de communication (comptabilisées par ACCEO dans les heures ville et non CCAS)

En 2025, en dehors du standard (51 appels) qui redirige vers les services, les directions appelées directement sont les suivantes :

- Direction générale des services techniques (5 appels)
- Direction prévention médiation (3 appels)
- Direction de l'éducation et de l'enfance (7 appels)
- Ecole élémentaire Albert Camus (3 appels)

6.2 Documents en facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Un des objectifs de la Charte Rueil-handicap est de diffuser une information adaptée pour faciliter la vie quotidienne de chacun.

Ainsi en 2025, la Maison de l'Autonomie a poursuivi la création de documents avec la méthode FALC. Elle a travaillé avec l'ESAT la Roseraie de Carrières-sur-Seine pour l'adaptation des textes.

La direction de la communication de la Ville a, quant à elle, réalisé le graphisme et la mise en page FALC du document suivant :

- Plaquette de présentation de la coordination loisirs handicap



- La brochure FALC sur la carte améthyste est en cours de finalisation.

6.3 L'application Vivre Rueil

En 2025, la tuile « accessibilité » de l'application a été complétée avec **la carte interactive des parcs et jardins**, toujours dans l'objectif de diffuser une information adaptée.

Cette application dispose également d'un menu textuel pour les personnes déficientes visuelles.



6.4 Le Rueil info en version sonore

- Depuis 2022, le **journal municipal** est disponible en version sonore sur le site de la ville ou bien sur l'application Vivre Rueil.

En 2025, le **supplément « 1 ville, 13 villages »** a été sonorisé.

7. Les actions handicap de la ville

7.1 L'espace Ressources handicap de la Maison de l'Autonomie

L'Espace Ressources-Sensibilisation au Handicap organise des actions de sensibilisation au handicap, anime le centre documentaire et l'appartement témoin de la Maison de l'Autonomie.

• Le centre documentaire en 2025

1324 personnes ont été accueillies soit +17,5% et 134 prêts (livres, jeux, matériels) soit +12% par rapport à 2024.

Les actions :

- Du 31 mars au 4 avril : exposition de sensibilisation aux troubles du spectre autistique (TSA) dans le cadre de la **journée mondiale de l'Autisme** avec l'association "Parlez-moi d'Autisme" (52 visiteurs dont 10 enfants de 4 à 6 ans du centre de loisirs Tuck Stell).

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :

développer des actions de sensibilisation auprès du public adulte.

- Du 24 au 28 novembre : La **semaine de l'Édition Jeunesse Accessible** (E.J.A.) en partenariat avec le réseau de lecture publique de la Ville et l'association FALEAC. 127 personnes ont participé aux animations et sensibilisation dont :



- 5 crèches du centre-ville pour **un spectacle de lecture et comptines en langue des signes et en musique** au centre documentaire de la Maison de l'Autonomie.
- 8 enfants pour un **atelier de sensibilisation au handicap visuel** à la Médiathèque Jacques Baumel, avec un premier temps d'écoute d'histoires en lien avec le handicap visuel, puis une manipulation et un essayage de lunettes simulant la malvoyance prêtées par le centre documentaire de la Maison de l'Autonomie et la confection d'un livre à toucher.
- 14 enfants et 14 parents pour deux séances « **Histoires pour petites et grandes oreilles** » à l'Espace Renoir
- 11 élèves de l'ULIS de l'école Alphonse Daudet et 3 accompagnateurs pour **un spectacle de marionnettes et lecture de conte**.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :

renforcer l'accès aux activités culturelles

- **L'appartement témoin en 2025**

- **16 permanences** ont été réalisées.
- **62 visites professionnelles et pédagogiques**
- **5 formations** se sont déroulées au sein de ce plateau technique et pédagogique.

Le secteur "Ressources - Sensibilisation Handicap" dispose également d'un atelier au sein de l'Appartement Témoin qui s'intitule "**Mon logement bien adapté**". L'objectif est de le promouvoir à travers de nouveaux partenariats et de pérenniser et renforcer ceux existants.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :
Favoriser le libre choix du logement et son aménagement

- **Les manifestations de sensibilisation en 2025**

- Le 20 Mai : **20ème course solidaire inter-entreprises « Special Olympics »** qui a permis de récolter 96 000€ de dons en faveur de programmes sportifs destinés à des enfants en situation de handicap mental.

26 entreprises et 4 instituts spécialisés y ont participé regroupant 126 équipes dont 6 communales pour un total de 504 coureurs/marcheurs et 30 en situation de handicap.



- 4 juin : **Le 9ème Forum Handicap et Performances** a réuni de nombreux stands associatifs et **1 animation cécifoot** encadrée par 2 athlètes paralympiques, Fabrice Morgado et Khalifa Youmé.

L'objectif : **sensibiliser aux différents types de handicap et apporter de l'information**.

350 visiteurs, dont 200 enfants venant des clubs de jeunes, des accueils de loisirs et des instituts spécialisés ont pu profiter des animations et des stands.

- 6 décembre : **Le Téléthon** a permis de récolter **10284€** de dons à travers les manifestations organisées, dont une tombola. Le total global des dons n'est pas encore connu.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :
Piloter la démarche de sensibilisation sur la ville

7.2 La coordination loisirs handicap de la Maison de l'Autonomie

La coordination loisirs handicap favorise l'accueil de l'enfant en situation de handicap en accompagnant les familles, en soutenant et sensibilisant les équipes d'accueil de la ville.

- **Les entretiens avec les familles**

L'accompagnement et le suivi des familles s'effectuent tout au long du parcours de l'enfant en situation de handicap.

Les entretiens (physiques et/ou téléphoniques) permettent de préparer et d'organiser l'accueil de l'enfant au sein des différentes structures de la ville. D'autres points peuvent également être abordés tels que les renseignements nécessaires concernant certaines démarches administratives. Cela permet une prise en charge complète visant à améliorer l'accueil de l'enfant.

82 familles reçues en entretien en 2025 suivant le type d'accueil :

- 8 pour les crèches
- 70 pour les accueils de loisirs
- 4 pour les clubs de jeunes

- **Nombre d'enfants et de jeunes accueillis**

En 2025, **73 enfants** en situation de handicap ont été accueillis au sein des différentes structures de la ville.

Répartition des enfants suivant le type d'accueil :

- Crèche : 8 enfants
- Accueil de loisirs : 60 enfants
- Club de jeunes : 8 jeunes

- **Interventions auprès des structures d'accueil**

Des interventions ont lieu tout au long de l'année sur les différentes structures :

- soit pour rencontrer les équipes et mettre en place des temps d'échange et de formation pour mieux les accompagner ainsi que les enfants. Celles-ci se font à la demande des directions ou de l'équipe. Ces temps sont très importants car ils permettent de préparer l'accueil de l'enfant et d'accompagner les mises en place d'un accueil adapté.
- Soit pour qu'un agent spécialisé intervienne directement auprès de l'enfant accueilli dans l'une des structures de la ville durant les différents temps de la journée.

En 2025, 20 enfants accompagnés par l'équipe d'agents spécialisés.

- **Les formations pour les professionnels des différentes structures municipales**

En 2025, **35 agents** recevant des enfants en situation de handicap dans leur structure ont bénéficié de l'une des formations suivantes :

- Les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ;
- L'accueil de l'enfant en situation de handicap ;

- **Les actions de sensibilisation auprès des enfants**

Les enfants des accueils de loisirs ont bénéficié d'ateliers animés par les agents spécialisés :

- Atelier de sensibilisation au handicap sur les accueils du soir
- Grand jeu sur le handicap mis en place sur l'accueil de loisirs Jean Moulin avec la participation de 50 enfants.

Ces actions de sensibilisation auprès des enfants sont très importantes car elles permettent l'échange et ainsi facilitent le vivre ensemble et l'acceptation de la différence.

- **Mise en place d'un café des parents**

En 2025, cette nouvelle action a permis d'aborder le thème de la parentalité et du handicap. Une séance par mois de janvier à avril puis en octobre et novembre a été animée par une psychomotricienne.



Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :
Participer à toute action tendant à favoriser l'inclusion scolaire

7.3 Le secteur accès aux droits de la MDA et du CCAS

• Les aides légales pour les personnes en situation de handicap

Le dossier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) regroupe en un seul et même document l'ensemble des aides permettant à l'usager d'effectuer plusieurs demandes (Allocation aux Adultes Handicapés, Prestation de Compensation du Handicap, Cartes Mobilité Inclusion...).

Celui-ci peut être soit complété et transmis directement sur internet, soit déposé à la Maison de l'Autonomie où des conseils et des informations peuvent également être donnés.

En 2025, **986 entretiens** (contre 460 en 2024) réalisés par les agents instructeurs concernaient des demandes en lien avec le handicap.

Des dossiers d'aides sociales pour l'entrée en établissement ou une aide ménagère pour la personne en situation de handicap peuvent également être instruits par la Maison de l'Autonomie.

En 2025, **232 dossiers** (contre 252 en 2024) ont été envoyés par la Maison de l'Autonomie.

• Les chèques Noël Handicap

La mairie de Rueil-Malmaison par l'intermédiaire du CCAS offre aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion, mention invalidité, des chèques-cadeaux de 30€ à l'occasion des fêtes de Noël.

Au 18 janvier 2025 (la campagne se termine le 31 janvier), **245 personnes** sont venues à la Maison de l'Autonomie pour en bénéficier.

• Le pass loisirs

Le Pass est attribué à chaque enfant de 6 ans (avant 6 ans si l'enfant est scolarisé en CP) à 18 ans et fiscalement à charge. La famille doit bénéficier d'un quotient familial, tranche 1,2,3 valide de l'année en cours et être résidente à Rueil au 31 décembre de l'année précédant la demande.

Le montant en 2025 était :

- 80€,
- 120€ pour un enfant en situation de handicap, sans condition de ressources.

7.4 Les sensibilisations par le sport

En 2025, la ville a mis à disposition des personnes accompagnées du Centre d'Accueil de Jour (CAJ) Voltaire, un **créneau de pratique sportive** au gymnase du Vert Bois pour la saison 2025-2026.

Une **sensibilisation handisport** a également eu lieu le 19 novembre avec l'athlète Manon Genest pour 39 participants de l'école des sports de la ville, âgés de 8 à 10 ans.

Une première session s'est déroulée au gymnase Alain Mimoun et une seconde au gymnase des Bons Raisins. Cette sensibilisation a été organisée par la direction des sports de la Ville avec le partenariat du groupe Axens.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap

Renforcer l'accès aux activités sportives

7.5 Les actions culturelles

- **L'atelier Grognard**

En 2025, **2 groupes du CAJ de Rueil**, soit 31 visiteurs, ont eu une visite guidée de l'exposition « le tour du monde en 80 objets ».

10 groupes (IME de Pontoise, centre d'éducation motrice de Garches, CAJ de Rueil, HDJ le petit Hans de Rueil, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale du Vieux Lavoir de Rueil), soit 133 personnes, ont bénéficié de visites de l'exposition « Rêves de Japon ».

- **Le Réseau de lecture publique**

Un partenariat avec le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) de Rueil a permis à 39 enfants de 3 à 5 ans de bénéficier de **9 rencontres sous forme de lecture** avec une bibliothécaire dédiée.

La ludothèque Renoir a accueilli **16 enfants du CMP de l'hôpital de Garches** sur 3 séances.

Pour le salon du Livre jeunesse et en partenariat avec le Centre documentaire de la Maison de l'Autonomie, des **éditeurs spécialisés dans les ouvrages jeunesse adaptés** ont été présents pour la première fois.

- **La Micro-folie**

L'atelier « **Création textile et art thérapie** » programmé à la Micro-folie depuis novembre 2024 a été reconduit pour la seconde année. Il est ouvert au public en situation de handicap mental, psychique ou cognitif.

L'art thérapeute propose d'utiliser la création textile comme moyen psychothérapeutique, pour aider les personnes à exprimer leurs ressentis.

Dans un climat détendu et bienveillant, les participants partagent un moment privilégié autour d'une création libre.

En 2025, **25 participants ont été accueillis sur 4 séances.**

Les personnes accompagnées du foyer l'Horizon sont allées **une fois par semaine à la bibliothèque de la Micro Folie**, soit 34 séances avec 6 participants à chaque fois.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :

Renforcer l'accès aux activités culturelles

7.6 Les événements accessibles

Comme chaque année, un espace réservé pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap a été installé pour **le feu d'artifice du 13 juillet**.

Lors de la féerie de Noël, **le chalet du Père Noël** a été rendu accessible avec une rampe d'accès.

7.7 Handicap et citoyenneté

En 2025, un partenariat entre le service Elections de la Ville et la Maison de l'Autonomie, a permis de proposer à 22 personnes accompagnées des CAJ Passerelle et Voltaire de Rueil et 24 de l'ESAT, une sensibilisation à la citoyenneté avec la mise en place d'un bureau de vote fictif au sein du Salon Richelieu.



Après une première partie sur le recensement et le parcours de l'électeur, au cours de laquelle deux vidéos ont été diffusées, suivi d'un temps d'échange, le service élections a remis des cartes électorales factices aux personnes présentes pour simuler un vote dans la deuxième partie de la matinée.

Enfin, la sensibilisation s'est achevée par le dépouillement des bulletins et l'annonce de la liste gagnante.

7.8 Handicap et emploi

- Participation de la ville au **Duoday inversé** en mars 2025 avec l'ESAT Atelier du Château et le CAJ, suite au Duoday 2024.
15 agents volontaires ont passé une journée de travail à l'ESAT et au CAJ dans les différents ateliers avec leur binôme du duoday 2024 : conditionnement, traiteur et espaces verts. L'occasion de découvrir les compétences et le travail des personnes accompagnées par l'ESAT et les activités du CAJ.
- Suite au duoday 2024, **des journées d'immersion supplémentaires** ont été organisées entre juin et septembre 2025 **pour 5 personnes** accompagnées de l'ESAT et du CAJ afin de poursuivre les échanges avec leur binôme du duoday et répondre à de nouveaux objectifs (autonomie, compréhension et mémoire, fatigabilité, relations avec le collectif etc)
L'objectif est de **pérenniser ces journées d'échanges professionnels** avec l'ESAT Atelier du Château avec des stages plus longs en 2026.
- Le 9 septembre 2025, les premières **rencontres économiques de Rueil** ont été organisées par le service du développement économique de la Ville, sur le thème **« Innovons pour le handicap au travail »**. Cet événement dédié aux entreprises, startups et institutions pour valoriser les pratiques inclusives au travail (entrepreneuriat, recrutement et maintien dans l'emploi) et accélérer la prise de conscience et le taux d'emploi des personnes en situation de handicap, visible et invisible, a réuni une soixantaine de participants. Cet état des lieux des meilleures pratiques pour lever les freins à l'inclusion et pour changer d'échelle s'est déroulé à la Maison de l'Europe avec les partenaires suivants : La Préfecture Hauts-de-Seine - Medef Hauts-de-Seine - Cap emploi 92- Apec - Réseau pour l'emploi – Paris & Co – France active Métropole
- L'opération « **Du Stade Vers l'Emploi** », dédiée aux personnes en situation de handicap, s'est déroulée le 8 avril. Journée organisée par Le Réseau pour l'emploi en collaboration avec la Fédération Handisport. Le service « relations et entreprises » en collaboration avec le service des sports de la Ville a organisé l'accueil au Stade Michel Ricard. Une journée durant laquelle **les demandeurs d'emploi et les recruteurs ont réalisé ensemble une pratique sportive** sous forme d'ateliers ludiques de manière anonyme (basket fauteuil, boccia, cecifoot, quiz handisport) avant les entretiens de recrutement.
105 participants du Département et 12 entreprises : Leclerc, Monoprix, Handizen, Korian Villa Impératrice, Vinci facilities entreprise adapté, Jardins d'Arcadie et Domusvi et Cap 92 (La Garenne-Colombes), Humando (La défense), Elior restauration (Courbevoie), Burger king (Clichy) et Indigo, (Puteaux)
- Au 31 décembre 2024, le **taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** (BOETH) au sein de la mairie de Rueil-Malmaison était de **9,99%**, bien au-delà des 6% réglementaires.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :

Sensibiliser les services municipaux et partenaires extérieurs à l'emploi des personnes en situation de handicap

7.9 Handicap psychique et prévention

La Ville dispose d'un **Conseil Local en Santé Mentale**, présidé par le Maire et coprésidé par la Directrice de la MGEN, très actif dans la sensibilisation au handicap psychique :

- **Le cycle Ciné Psyché**, vise à sensibiliser la population au bien être psychique et à changer le regard sur la santé mentale en abordant ces sujets en présence de professionnels. Les projections sont en lien avec les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM). Les séances sont gratuites, ouvertes à tous et se déroulent au cinéma Ariel du Centre-Ville.

En 2025, les films « **Ron débloque** » (1^{ère} projection d'un film d'animation, 35 personnes dont quelques enfants), « **le monde de Charlie** » (VO sous-titrée, 74 personnes) et « **La vie de ma mère** » (90 personnes) ont été projetés.

- Poursuite de la **Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale** (PSSM) :
 - Auprès des bailleurs pour la formation de 3 gardiens en 2025 en partenariat avec l'ARS
- Sensibilisation de 26 agents municipaux à la santé mentale
- Projection du documentaire « **EREDITA** » de Jean Luc Cesco sur le syndrome de Diogène : 48 agents municipaux et partenaires du secteur social y ont assisté.
- **Santé mentale des jeunes** :
 - Mise en place d'un **atelier créatif-jeu** pour parler des émotions et aborder la notion de santé mentale.
 - 14 enfants (9 filles et 5 garçons de 8 à 11 ans) et 10 parents y ont participé
 - Atelier « **Parlons santé mentale** » pour 6 jeunes de 20 à 26 ans et 2 éducatrices du Foyer de jeunes travailleurs. Sensibiliser les jeunes à l'accès aux soins en matière de santé mentale. Prévenir les dangers et les risques liés aux souffrances psychiques et permettre aux jeunes de conserver une bonne santé mentale dans leur environnement social, affectif, familial et professionnel. Orienter : favoriser la rencontre entre les jeunes du FJT et les partenaires du territoire en matière de santé mentale.
 - **Points écoute psy dans les collèges et lycées**
 - 136 permanences tenues/ 89 élèves accompagnés
 - 64 filles et 25 garçons
 - **Permanences psychologiques du Point Ecoute Jeunes de la Villa Familia**
 - Les objectifs principaux :
 - prendre en compte le vécu personnel du jeune pour une évaluation précise (une souffrance ponctuelle ou une structuration psychique plus inquiétante), en établissant une relation de confiance,
 - analyser la demande d'aide à l'émergence d'une demande de la part du jeune,
 - permettre au jeune de donner du sens à ce qu'il traverse et d'aborder son vécu émotionnel,
 - accompagner le jeune dans la gestion des difficultés qu'il rencontre,

- créer les conditions pour que la rencontre et la mise en mots puissent se faire
 - prévenir les conduites à risques,
 - proposer au jeune et à ses parents, des clefs de compréhension des problématiques de l'adolescent
- Nombre de jeunes accueillis :
 - 19 collégiens entre 11 et 14 ans
 - 6 lycéens entre 15 et 18 ans
 - La durée du suivi varie selon les jeunes reçus
 - 18 jeunes ont été reçus entre 1 et 7 fois
 - 8 jeunes ont bénéficié de 8 à 19 entretiens
 - 168 entretiens ont été réalisés
- **Santé mentale des seniors**
 - Atelier « **voyage au cœur du cosmos** » avec le CLIC/ CLSM en partenariat avec le psycom
 - 43 participants sur 4 ateliers.
 - **Redynamisation de la cellule de veille**
 - La cellule de veille s'adresse aux situations non urgentes des Rueillois âgés de 18 à 99 ans.
 - 8 membres permanents, les professionnels peuvent faire remonter les situations qui questionnent.

ANNEXES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal

Enregistré à la Préfecture

15 JUIL. 2015

DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 9 JUILLET 2015

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 09 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 3 JUILLET 2015, s'est assemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme RUCKERT, M. MAGNIN-LAMBERT, Mme DEMBLON-POLLET, Mme BOUTEILLE, M. LANGLOIS D'ESTAINTOT, M. BARBIER DE LA SERRE, Mme GENOVESI, M. PERRIN, M. COSSON, Mme HAMZA, Mme DELOFFRE, M. BOUSSO, Mme CHANCERELLE, M. DIDRIT, M. MORIN, Mme MAYET, Mme VALLETTA, M. GABRIEL, Mme GIBERT, M. PASADAS, Mme BRETEAU, M. SGARD, M. GROS, M. GODON, Mme THIERRY, Mme CORREA, M. LARRAIN, Mme ZEHNER, Mme RALIBERA, M. RUFFAT, M. TOULOUSE, M. POIZAT, Mme SCHNEIDER, M. REDIER, M. OLIVIER.

Excusés représentés:

M. LE CLECH (pouvoir à M. OLLIER), Mme ROUBY (pouvoir à Mme DEMBLON-POLLET), M. TROTIN (pouvoir à M. SGARD), M. BOUIN (pouvoir à M. GODON), Mme OHANA (pouvoir à Mme GIBERT), Mme COULAMY (pouvoir à Mme THIERRY), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme HUMMLER-REAUD (pouvoir à M. REDIER), Mme JAMBON (pouvoir à M. TOULOUSE).

Absents:

Mme GUETTA-HAMADI, M. NAJIB, M. SAUSSEZ, M. PINTO.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Alain MAGNIN-LAMBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N° 159 - Modification du nom et de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Le Maire rappelle la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit le principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le handicap.

Conformément à l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales, toute commune de plus de 5 000 habitants doit instituer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il rappelle la délibération n° 50 du Conseil municipal du 26 décembre 2006 portant création de la CCAPH, fixant le nombre de ses membres à :

- 8 membres du Conseil municipal ;
- 12 directeurs et chefs de services municipaux ;
- 15 représentants des associations concernées par le handicap.

Il est rappelé que le Maire en assure la Présidence

Il précise que l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, « relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées » :

- modifie l'intitulé de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées
- et en modifie la composition en y intégrant un représentant d'association de personnes âgées, un représentant des commerçants et un acteur économique.

Il est donc proposé à l'Assemblée de valider ces changements.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

La Commission des affaires sociales et familiales entendue le 26 juin 2015 ;

La Commission des finances et des affaires générales entendue le 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE de modifier l'intitulé de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées en Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

DECIDE de modifier la composition de la commission comme suit :

- 11 représentants du Conseil municipal dont 2 membres de l'opposition,
- 12 directeurs et chefs de services municipaux,
- 10 représentants d'associations concernées par le handicap, comprenant les membres de la charte Rueil/Handicap,
- 19 représentants d'usagers comprenant des représentants de Conseil de Village, un représentant d'une association de personnes âgées (le CODERPA), un acteur économique (réseau DYNAMICS) et un représentant des commerçants (en cours).

INDIQUE que ces membres seront expressément nommés par arrêté du Maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte rendu de la délibération ci-dessus le 16 juillet 2015 et qu'il n'a été fait aucune observation.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison



ARRÊTÉ N° 2023/0349

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2143-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°50 du 18 décembre 2006 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) ;

Vu la délibération n°159 du Conseil municipal du 9 juillet 2015 modifiant le nom et la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées en y intégrant un représentant d'association de personnes âgées, un représentant des commerçants et un acteur économique ;

Vu l'arrêté n°2021/1271 portant désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité du 2 juin 2021 ;

Vu la Charte Rueil-handicap ;

Considérant que l'un des axes de travail de la Charte Rueil-handicap concerne l'accessibilité, condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale ;

Considérant que la Commission communale précitée prend en charge le suivi de l'accessibilité dans sa globalité et fait des propositions d'amélioration de l'accessibilité de l'existant dans les domaines du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;

Considérant qu'il appartient au Maire de présider et d'arrêter la liste des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) :



En tant que représentants du Conseil municipal :

Madame Françoise ROUBINET, Adjointe au Maire
Monsieur Pierre GOMEZ, Adjoint au Maire
Madame Monique BOUTEILLE, Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Simon PASADAS, Adjoint au Maire
Monsieur Jean-Pierre MORIN, Adjoint au Maire
Madame Blandine CHANCERELLE, Adjointe au Maire
Monsieur Alexandre GUINÉE, Conseiller municipal délégué
Monsieur Boris NABEDRYK, Conseiller municipal
Madame Anne-Françoise BERNARD, Conseillère municipale
Madame Jocelyne JOLY, Conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
092-219200651-20230307-AR_2023_349-AI
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

En tant que directeurs et chefs de service municipaux :

Monsieur Guillaume GARDEY, Directeur Général des Services Techniques
Madame Romane METIN, Directrice Générale Adjointe
Madame Marie-Pierre AVRIL, Directrice du Pôle Solidarité
Monsieur Laurent D'AVRINCOURT, Directeur du Pôle Cadre de Vie
Monsieur Bachir BARICH, Chef de service Habitat
Monsieur Thomas GUILLAUME, Directeur du Pôle Espaces Publics
Monsieur Francis JACQUIER, Chef de service Aménagement de l'Espace Public
Monsieur Stéphane COULON, Chef de service Mobilités Équipements urbains
Madame Zaïa TAFERRANT, Cheffe du service Logement
Monsieur Olivier RAMEL, Directeur du Pôle Architecture
Madame Gaëlle COLLIGNON, Directrice de l'Architecture et des Bâtiments
Monsieur Ludovic BOITEL, Chef de service Espaces Verts
Madame Sandrine FOURNIER, Adjointe au chef de service des Ateliers Municipaux
Monsieur Philippe MILLET, Chef de service Moyens vidéo et prévention risques territoriaux

En tant que représentants d'associations concernées par le handicap :

Monsieur Grégoire GOLDBLUM, AFSEP, Association Française des Sclérosés en Plaques
Monsieur Dominique MORAUX, APEDV, Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels
Monsieur Christian TRACHSEL, APEI Rueil/Nanterre, Association de parents et amis de personnes handicapées mentales
Madame Farida MEBAREK, VYV3 Ile-de-France, organisme gestionnaire de la MAS, du FAM CICL et du SAVS le Vieux Lavoir
Monsieur Michel RIGAULT, UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles des malades Psychiques
Monsieur Manuel RODRIGUEZ, APF France Handicap
Madame Corinne LETALLIEUR, SAIS 92, Service d'Accompagnement à l'Inclusion Sociale
Monsieur Medhi NABTI, La Résidence Sociale, association gestionnaire de l'ESAT Atelier du Château, du foyer l'Horizon, du Centre d'accueil de jour l'Horizon.
Monsieur Nicolas SEMPERE, CESAP, Comité d'Études, d'Éducation et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées
Madame Isabelle BREHERET, Aides et soins 92 Centre-Rueil.

En tant que représentants d'usagers :

Accusé de réception en préfecture
002-219200631-20230307-AR_2023_349-AI
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Madame Laurianne MORAUX, personnalité qualifiée, membre de la Charte Rueil-handicap
Madame Victoria CAPRON, personnalité qualifiée, membre de la Charte Rueil-handicap
Monsieur Didier GARNOT, Président du Conseil de Village Belle-Rive/Bord de Seine
Monsieur Pierre PESCE, Président du Conseil de Village Rueil-sur-Seine
Madame Françoise BOURGUIGNON, Présidente du Conseil de Village Buzenval
Monsieur Frédéric DUFOUR, Président du Conseil de Village Jonchère/Malmaison/Saint Cucufa
Monsieur Olivier COSSON, Président du Conseil de Village Richelieu/Chataigneraie
Madame Élisabeth DAYAU, Présidente du Conseil de Village Centre-Ville
Madame Hélène CHARLES-HACHILLE, Présidente du Conseil Village Mazurières
Monsieur Claude DEHEYNN, Président du Conseil de Village Plaine-Gare
Madame Claude MERLE, Présidente du Conseil de Village Mont-Valérien/Plateau/Coteaux
Madame Florence PUISERVERT, représentante des personnes âgées, Directrice de la Résidence Les Tarâtres
Madame Mireille CLIPAL, représentante des acteurs économiques, Entreprise GSK
Monsieur Jean-Paul ROY, représentant des commerces, Opticien

Article 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2021/1271 en date du 2 juin 2021.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine et transcrit sur le registre des arrêtés.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.

Article 5 :

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de son publication.

Article 6 :

Le Directeur général des services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rueil-Malmaison, le 07 MARS 2023





Centre Communal d'Action Sociale